

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE LA
NOUVELLE-ÉCOSSE**

ÉNONCÉ DE MANDAT 2015-2016

AVRIL 2015

Table des matières

1.	Message de la ministre et de la directrice générale.....	3
2.	Mandat	4
3.	Priorités du gouvernement.....	5
4.	Mesures de rendement	9
5.	Contexte budgétaire	13

1. Message de la ministre et de la directrice générale

Nous avons le plaisir de présenter l'énoncé de mandat de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse (CDPNE) pour 2015-2016. Le présent document explique l'orientation stratégique de la CDPNE pour l'exercice financier.

La vision de la CDPNE est d'aider à bâtir des collectivités ouvertes à tous et de protéger et de favoriser les droits de la personne en Nouvelle-Écosse. Un rapport efficace avec le gouvernement et le public permettra à la CDPNE de remplir les deux volets de son mandat : la résolution des différends en matière de droits de la personne et l'élimination des obstacles à la pleine participation à la société, et ce par l'éducation, la formation et la consultation, y compris les conseils en matière de politiques.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, la CDPNE mobilisera et appuiera les collectivités aux fins de dialogue et de recherche, renforcera sa capacité de réagir à des situations communautaires critiques par le dialogue et les partenariats avec les intervenants de la communauté en matière de droits de la personne, et sensibilisera davantage les gens aux approches et aux procédures de justice réparatrice.

Le personnel de la CDPNE continuera de miser sur les partenariats actuels avec les intervenants externes et les collectivités en améliorant la sensibilisation et les connaissances en ce qui a trait aux approches et aux pratiques de justice réparatrice.

La CDPNE reconnaît l'énorme valeur de la mobilisation proactive de la communauté des affaires, et elle mise sur ses partenariats avec les associations du secteur, les chambres de commerce et les autres intervenants pour faire progresser le travail effectué en matière de traitement équitable des consommateurs en appuyant les entreprises qui souhaitent s'éduquer et prévenir le problème du profilage racial des consommateurs, qui est examiné en profondeur dans le rapport intitulé *Travailler ensemble pour mieux servir tous les résidents de la Nouvelle-Écosse* (2013).

La CDPNE continue d'appuyer l'engagement du gouvernement envers la responsabilité et la viabilité financières par la restructuration interne et la réduction des coûts visant à assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources dans le but d'accomplir son mandat.

La CDPNE est un organisme dynamique qui est fier de son rôle de chef de file en matière de protection et de promotion des droits de la personne. Nous sommes résolu à travailler avec tous les Néo-Écossais pour les aider à participer et à contribuer à une collectivité diversifiée, dynamique et prospère.

L'honorable Lena Metlege Diab
Ministre responsable de la loi sur les
droits de la personne (*Human Rights Act*)

Tracey L. Williams
Directrice générale et chef de la direction
de la Commission des droits de la
personne de la Nouvelle-Écosse

2. Mandat

La CDPNE a un rôle unique à jouer en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration de la loi sur les droits de la personne (*Human Rights Act*) de la Nouvelle-Écosse, loi provinciale adoptée en 1969 et dont les modifications les plus récentes remontent à décembre 2012. La loi donne à la CDPNE le mandat d'aider à bâtir des collectivités ouvertes à tous et de protéger les droits de la personne en Nouvelle-Écosse.

Les fonctions précises de la CDPNE sont énoncées dans la loi. La CDPNE est chargée de l'administration et de la mise en application des dispositions de la loi. En outre, elle élabore des programmes d'information et d'éducation du public dans le domaine des droits de la personne pour transmettre le principe selon lequel toutes les personnes sont libres et égales en dignité et en droits sans égard à la race, à la religion, aux croyances, à la couleur de la peau, à l'origine ethnique ou nationale, au sexe, au genre, à l'identité de genre, à l'expression du genre ou à l'orientation sexuelle. Elle a également le mandat de mener des recherches et d'encourager la recherche par les universités et par d'autres organismes dans le domaine général des droits de la personne.

De plus, la CDPNE collabore avec tout individu, organe ou organisme intéressé par les droits de la personne, dans la province ou à l'extérieur de la province, et aide cet individu, organe ou organisme.

La CDPNE travaille également avec le gouvernement en fournissant des conseils et de l'aide aux ministères et en coordonnant leurs activités lorsque celles-ci touchent les droits de la personne; elle conseille le gouvernement sur les suggestions, recommandations et demandes que lui font des organismes privés et des particuliers. À la demande du ministre, la CDPNE fait rapport sur ses affaires et ses activités et elle étudie ou administre toute question ou activité que lui renvoie le gouverneur en conseil, et elle fait enquête, le cas échéant.

Vision

La CDPNE est résolue à engager activement tous les Néo-Écossais et toutes nos différentes communautés et à travailler avec eux dans le but :

- de faire avancer les principes d'égalité et de dignité,
- de favoriser des rapports positifs et respectueux et
- de protéger les droits de la personne, et ce, de la manière la plus efficace possible.

La CDPNE croit fermement aux principes suivants :

- les approches réparatrices
- les relations respectueuses et productives;
- l'ouverture à tous;
- l'excellence dans les services;
- l'apprentissage continu au moyen de la recherche et de l'innovation;
- la transparence.

Objectifs stratégiques

En 2012, la CDPNE a défini ses objectifs stratégiques pour les trois années suivantes. Alors que nous entreprenons une année de planification stratégique, nous prévoyons reporter ces objectifs à l'année prochaine afin de permettre une année de travail de plus envers l'atteinte de ces objectifs et la mobilisation complète du personnel, des commissaires et d'autres intervenants clés dans l'élaboration de nos objectifs futurs. Les objectifs pour l'année 2015-2016 sont les suivants :

Déterminer des enjeux prioritaires en matière de droits de la personne, les aborder et les intégrer aux opérations

La CDPNE :

- présentera un processus et des critères pour déterminer les priorités, cerner les enjeux les plus importants ou stratégiques en matière de droits de la personne afin d'orienter la Commission dans son travail, et obtiendra l'accord des commissaires afin d'aller de l'avant;
- établira des nouveaux partenariats et misera sur les partenariats actuels avec les intervenants externes et les collectivités en améliorant la sensibilisation et les connaissances en ce qui a trait aux approches et aux pratiques de justice réparatrice.
- mobilisera et appuiera les collectivités aux fins de dialogue et de recherche, renforcera sa capacité de réagir à des situations communautaires critiques par le dialogue et les partenariats avec les intervenants de la communauté en matière de droits de la personne, et sensibilisera davantage les gens aux approches et aux procédures de justice réparatrice.

Intégrer pleinement les approches réparatrices au travail de la Commission

La CDPNE :

- misera sur les partenariats actuels avec les intervenants externes et les collectivités en améliorant la sensibilisation et les connaissances en ce qui a trait aux approches et aux pratiques de justice réparatrice;
- créera et appuiera un comité consultatif d'intervenants de la communauté des affaires chargé d'améliorer la sensibilisation aux pertes possibles en ventes et en profits découlant du profilage racial des consommateurs (traitement équitable des consommateurs).

Faire progresser le dialogue et les pratiques liées aux droits de la personne

La CDPNE :

- analysera les progrès réalisés dans le travail lié aux droits de la personne et fera fond sur ces progrès au moyen de stratégies telles que contribuer au dialogue national sur les questions de droits de la personne et, en particulier, elle évaluera son expérience concernant le nouveau processus de résolution des différends et fera rapport à ce sujet; par ailleurs, elle se préparera à tirer pleinement parti du 50^e anniversaire de la Commission (2017);
- renforcera les relations entre le gouvernement et les médias;
- encouragera l'adoption de pratiques exemplaires en matière de droits de la personne en adoptant les stratégies suivantes :
 - renforcer les rapports avec tous les intervenants, tels que les professionnels, les bénévoles, les collectivités, les entreprises et les organismes participant au travail lié aux droits de la personne, afin d'encourager une vision plus solide, d'échanger des idées d'approches efficaces et de trouver de nouvelles idées;
 - fournir des outils, des ressources et une formation qui serait peut-être accessible en ligne, y compris une formation sur les approches réparatrices pour les commissions d'enquête;
 - contribuer à solidifier le partenariat national des commissions, surtout avec les commissions qui sont d'une taille semblable à celle de la nôtre;
- améliorera les mécanismes pour donner une voix aux gens visés par des caractéristiques protégées;
- effectuera la mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans annuels de communication.

3. Priorités du gouvernement (comme il convient pour un organisme indépendant)

Le discours du Trône de septembre 2014 énonçait les priorités suivantes du gouvernement : la viabilité financière, l'économie, la démographie et la population, ainsi que l'éducation et le développement des compétences.

Même s'il s'agit d'un organisme indépendant, l'existence de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et le travail qui lui est imposé sont ancrés dans les lois. Lorsqu'il est possible et qu'il convient de le faire, la CDPNE cherche à aligner ses priorités sur celles du gouvernement.

Viabilité financière

La CDPNE continue d'appuyer l'engagement du gouvernement envers la responsabilité et la viabilité financières par la restructuration interne et la réduction des coûts visant à

assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources dans le but d'accomplir son mandat.

Économie

Grâce à des partenariats stratégiques avec les associations du secteur des affaires et les chambres de commerce locales, la CDPNE aidera les membres des associations du secteur de la vente au détail et des services à réduire les incidences de profilage racial des consommateurs afin d'assurer un plus grand traitement équitable des consommateurs.

Démographie et population

Grâce à un projet coordonné de mobilisation des intervenants visant à favoriser le dialogue entre la CDPNE et les collectivités les plus touchées par des cas de discrimination, la CDPNE appuiera le travail des collectivités pour mieux comprendre la priorité des enjeux en matière de droits de la personne au sein des collectivités, et travaillera en collaboration pour favoriser des relations améliorées entre les diverses collectivités et pour encourager des actes collectifs et l'utilisation de ressources communes afin d'aborder les enjeux communs.

Éducation et développement des compétences

La CDPNE continuera d'appuyer le travail du symposium annuel sur l'inclusion en matière d'éducation et d'emploi, *Ability Starts Here*, afin d'encourager les employeurs et d'offrir du soutien à l'appui de l'inclusion croissante des personnes handicapées dans le milieu de l'éducation et de l'emploi.

Le rapport intitulé *Now or Never* cerne l'exigence pour la Nouvelle-Écosse de devenir une province plus accueillante et ouverte comme l'une des 12 orientations stratégiques et déterminantes.

Les chefs de file de la communauté doivent aussi jouer un rôle plus concret en faisant de la Nouvelle-Écosse un endroit accueillant pour les migrants interprovinciaux et les néo-Canadiens et en réduisant les obstacles psychologiques à l'endroit des Premières Nations, des Afro-Néo-Écossais et d'autres groupes défavorisés.

La CDPNE est résolue à poursuivre son travail avec les citoyens défavorisés de différentes communautés, telles que celles des Premières Nations, des Afro-Néo-Écossais, des immigrants et des personnes ayant un handicap, afin de protéger leur droit inhérent à la dignité et au traitement égal en tant que membres de la grande famille humaine. Ce travail n'englobe pas seulement les interventions auprès de ces communautés mais il s'étend également à tous les Néo-Écossais au moyen d'activités de proximité et de sensibilisation pour promouvoir des lieux de travail et des espaces de vie accueillants et sans obstacles.

La CDPNE a entamé la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation pluriannuelle axée sur le renouvellement de nos relations au sein des collectivités afro-néo-écossaises. On prévoit qu'à mesure que le travail avancera, il pourra s'étendre à des groupes protégés ou à d'autres groupes qui tireraient également profit d'une plus grande sensibilisation au sein de la population en général. La CDPNE a annoncé un nouveau poste durant l'exercice 2014-2015, soit celui d'un agent des relations mi'kmaq et autochtones. De plus, la Commission poursuivra son travail de collaboration avec le gouvernement et d'autres intervenants, notamment l'Association des services aux immigrants de la Nouvelle-Écosse, la Commission des personnes handicapées, le réseau Collaborative Partnership Network et les Partenaires pour les droits de la personne.

La promotion des droits de la personne ouvre la voie à des collectivités plus accueillantes, renforce l'acquisition du savoir et l'acceptation, et crée une meilleure culture du milieu de travail, ce qui, à son tour, favorise notre prospérité collective.

Bien que des mesures soient suggérées, elles ne sont pas présentées sous forme de recommandations détaillées pour la mise en œuvre de politiques. Elles visent plutôt à cerner différentes façons de penser qui seront nécessaires si nous voulons atteindre nos objectifs ambitieux. Elles illustrent le besoin de changements considérables dans les attitudes et les perspectives à l'échelle de la province, et la nécessité de l'adoption de pratiques novatrices en matière de politiques et de programmes par les gouvernements, les entreprises, les organismes responsables de la main-d'œuvre et de l'industrie, ainsi que des principaux établissements et organismes. Les mesures suggérées ne sont pas uniquement à l'intention du gouvernement. Elles devraient être considérées par tous les autres secteurs et le grand public.

Le rapport *Now or Never* cerne également le besoin urgent d'une « nouvelle orientation politique » en Nouvelle-Écosse pour pouvoir atteindre les objectifs énoncés dans les résultats de consultations provinciales exhaustives et dans la vision de la commission oneNS. La CDPNE a démontré l'efficacité des approches réparatrices dans le travail qu'elle accomplit. Ces principes ont permis à la CDPNE de réformer son travail en matière de résolution de différends. Le succès de ce programme a attiré l'attention de la Commission de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse, d'autres organismes gouvernementaux locaux et internationaux, et de groupes communautaires. La CDPNE travaillera avec les municipalités pour les aider à mieux connaître et comprendre l'utilisation des principes réparateurs au lieu des principes actuellement utilisés, soit l'arbitrage, les litiges et la concurrence, pour mettre l'accent sur la collaboration, l'établissement de la confiance et le renforcement des relations de travail saines dans le but d'atteindre les objectifs de la municipalité et de notre province.

4. Mesures de rendement

1. Déterminer des enjeux prioritaires en matière de droits de la personne, les aborder et les intégrer aux opérations					
RÉSULTAT	MESURE	DONNÉES Année de référence 2011-2012	CIBLE Mars 2016	TENDANCES	MESURES STRATÉGIQUES
Les activités de l'organisme correspondent aux priorités stratégiques des enjeux en matière de droits de la personne.	Le plan opérationnel de la CDPNE est en cours de mise en œuvre.	Énoncé de mandat préparé le 30 mars 2012 et rapports bimestriels créés pour les commissaires	Énoncé de mandat préparé le 30 mars 2015 et rapports bimestriels créés pour les commissaires	Profilage racial Harcèlement sexuel Racisme environnemental	Continuer de préparer les énoncés de mandat et les rapports d'étape bimensuels pour les commissaires afin de cerner les enjeux prioritaires actuels en matière de droits de la personne et de présenter le calendrier de mise en œuvre.
	Des modèles logiques existent pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives clés liées aux droits de la personne.	S.O.	Modèles logiques créés et présentés aux commissaires		Organiser des séances de planification et demander l'aide d'experts au besoin.

	Préparation d'un rapport de situation sur chaque enjeu prioritaire	S.O.	Tous les deux mois		Continuer d'affecter les gestionnaires et le personnel à chaque priorité comme mesures à prendre après chaque rencontre des commissaires. Continuer de déterminer les partenaires et les intervenants appropriés pour chaque enjeu prioritaire.
--	--	------	--------------------	--	---

2. Intégrer pleinement les approches réparatrices au travail de la Commission

RÉSULTAT	MESURE	DONNÉES Année de référence 2011-2012	CIBLE Mars 2016	TENDANCES	MESURES STRATÉGIQUES
Les intervenants de la Commission comprennent les approches réparatrices qui font partie intégrante de son travail.	Préparation d'un plan de communication qui détermine et renforce les initiatives précédentes en matière de communication	Rapport de communication préparé le 30 mars 2010	Rapport de communication mis à jour le 1 ^{er} juin 2015	S.O.	Présenter chacune des priorités stratégiques de la Commission. Préparer une marche à suivre pour garantir que les initiatives importantes de règlement des différends s'accompagnent d'un volet communication qui met en valeur les démarches réparatrices et de collaboration à l'interne et au niveau des commissions d'enquête.

	Préparation d'un rapport de situation sur chaque initiative de communication	S.O.	Le 1 ^{er} juin 2015	S.O.	Le conseiller en communications travaillera avec l'équipe de haute gestion pour mobiliser le personnel dans le cadre de chaque initiative de communication.
Les activités de l'organisme intègrent pleinement les approches réparatrices, s'il y a lieu.	Les trois unités opérationnelles appliquent les processus réparateurs	S.O.	Septembre 2015	S.O.	<p>La direction et le personnel de la Commission terminent le projet en matière d'approches réparatrices.</p> <p>L'unité juridique effectue la formation en matière d'approches réparatrices à l'intention des commissaires et des présidents des commissions d'enquête.</p> <p>L'unité juridique effectue un examen indépendant des procédures et processus réparateurs des commissions d'enquête pour assurer leur succès continu.</p>

3. Faire progresser le dialogue et les pratiques liées aux droits de la personne					
RÉSULTAT	MESURE	DONNÉES Année de référence 2011-2012	CIBLE Mars 2016	TENDANCES	MESURES STRATÉGIQUES
La CDPNE est un organisme à la fine pointe des	Créer de nouvelles pratiques de	S.O.	Partenaire dans la proposition	--	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger de l'information avec les PCE concernant

<p>pratiques exemplaires en matière de droits de la personne.</p>	<p>protection et de promotion des droits de la personne.</p>		<p>de subventions du Conseil des recherches en sciences humaines</p>		<p>les pratiques exemplaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chercher à modifier la loi sur les droits de la personne (<i>Human Rights Act</i>) de la N.-É. pour soutenir les processus réparateurs. • Mettre en évidence le travail innovateur de la Commission au moyen de sondages, de conférences et d'articles dans des revues universitaires. • Collaborer avec des universitaires, des organismes internationaux, nationaux et locaux et les gouvernements pour effectuer des recherches sur les approches réparatrices en matière de droits de la personne et de gouvernance.
<p>La CDPNE est un modèle national pour les pratiques en matière de droits de la personne.</p>	<p>Les résultats des activités d'évaluation sont diffusés à d'autres organismes.</p>	<p>S.O.</p>	<p>Faire rapport à l'ACCCDP sur les initiatives de la CDPNE, juin 2015.</p>	<p>S.O.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assister au congrès de l'ACCCDP à Saskatoon, du 22 au 24 juin 2015. • Collaborer avec d'autres organismes des droits de la personne, agences gouvernementales, ONG et

					<p>universitaires pour renforcer le dialogue sur les droits de la personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'évaluation des activités réparatrices de résolution de conflits.
--	--	--	--	--	--

5. Contexte budgétaire et budget

Contexte budgétaire

Budget

Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse			
	Chiffres estimés en 2014-2015 (en milliers de \$)	Prévisions de 2014-2015 (en milliers de \$)	Chiffres estimés en 2015-2016 (en milliers de \$)
Dépenses brutes du ministère	2 509,0	2 482,2	2 532,0
ETP	24,5	22,6	24,5